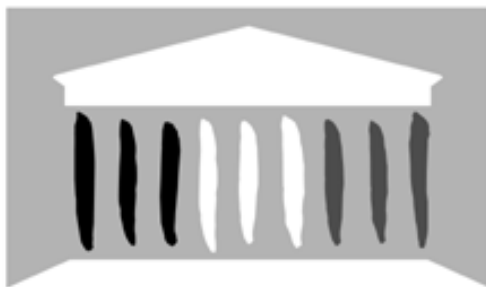


**Ce texte a été retiré
par son auteur
le 28 avril 2026**



N° 2690

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 17 avril 2026.

PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

*relative aux conditions d'exercice du mandat parlementaire en cas de
remplacement temporaire,*

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par

M. Nicolas TRYZNA, Mme Josiane CORNELOUP, M. Nicolas RAY, M. Ian BOUCARD, Mme Cendrine CHAZÉ, Mme Christelle MINARD, M. Lionel DUPARAY,

députés.